



## Décision de radiodiffusion CRTC 2017-311

Version PDF

Ottawa, le 28 août 2017

**Radio communautaire francophone de Montréal inc.**  
Montréal (Québec)

### **CIBL-FM Montréal – Renouvellement administratif**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio communautaire de langue française CIBL-FM Montréal (Québec), du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, en vertu des modalités et **conditions** en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement à une date ultérieure, et les personnes intéressées auront l'occasion de faire part de leurs observations en temps opportun.

Secrétaire générale

*La présente décision doit être annexée à chaque licence.*